

XII

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1913

NOTE PRÉLIMINAIRE

Le projet de Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1913 s'élève à	fr. 25,237,150 »
Les crédits alloués pour 1912 montent à	24,385,900 »
AUGMENTATION.	851,250 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires.

Exercice 1913	fr. 25,227,150 »
— 1912	24,377,900 »
AUGMENTATION.	849,250 »

B. — Dépenses exceptionnelles.

Exercice 1913	fr. 10,000 »
— 1912	8,000 »
AUGMENTATION	2,000 »

Soit en plus pour l'exercice 1913. fr. 851,250 »

L'augmentation des dépenses ordinaires et les propositions de dépenses exceptionnelles se justifient comme il suit :

PREMIERE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés de province détachés à l'administration centrale. — Traitements d'attente des agents en disponibilité. — Commissions d'examen, études, missions.*

Crédit demandé pour 1913	fr. 1,580,000 »
— alloué pour 1912	1,540,000 »
AUGMENTATION.	40,000 »

nécessité par le relèvement des traitements des fonctionnaires et employés

NOTE PRÉLIMINAIRE.

(arrêté royal du 15 janvier 1912) et par les augmentations ordinaires, promotions, etc., à accorder en 1913.

La rubrique « Commissions d'examen, études, missions » est ajoutée au libellé afin de permettre l'imputation des indemnités dues aux professeurs qui feront désormais partie de certaines commissions d'examen, ainsi qu'aux personnes étrangères à l'administration qui seraient chargées de l'étude de questions spéciales, de missions à l'étranger, etc.

ART. 6 (ancien). — *Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrication des coins monétaires en cas de chômage.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	»
— alloué pour 1912.		13,950 »
		<hr/>
DIMINUTION.	fr.	13,950 »

Il y a lieu de supprimer ce crédit, les dépenses éventuelles qu'il a pour pour objet étant imputables, le cas échéant, sur le fonds de prévision monétaire (art. 3 de la loi du 19 mai 1898).

ART. 6 (nouveau). — *Conseil d'appel en matière de punitions disciplinaires.*
(Les magistrats qui font partie du conseil toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. Cette disposition s'applique également aux autres conseils ou commissions qui ressortissent au Département.)

Crédit demandé pour 1913	fr.	4,000 »
— alloué pour 1912.		»
		<hr/>
AUGMENTATION.	fr.	4,000 »

Un arrêté ministériel du 28 mars 1912 institue auprès de l'administration des contributions directes, douanes et accises un conseil d'appel chargé d'entendre, à leur demande, les agents qui se trouvent sous le coup d'une mesure disciplinaire grave, et de donner son avis avant toute décision du Ministre.

Le conseil se compose d'un magistrat, président, et de deux fonctionnaires ou employés pensionnés; deux fonctionnaires font l'office de greffier et de greffier adjoint.

Le présent crédit est affecté au paiement des jetons de présence des trois

NOTE PRÉLIMINAIRE.

membres du conseil, des indemnités allouées au greffier et au greffier adjoint, et des frais de route et de séjour qui peuvent être dus aux membres du conseil, aux appelants, aux collègues qui les ont assistés, ainsi qu'aux fonctionnaires rapporteurs mandés par le conseil.

Ce collège est présidé par un conseiller de la Cour d'appel de Bruxelles et le président suppléant appartient aussi à la magistrature assise. A raison de l'article 232 de la loi du 18 juin 1869 sur l'organisation judiciaire, la disposition ajoutée au libellé du crédit est nécessaire pour que ces magistrats puissent toucher une modeste indemnité sous la forme de jetons de présence; le même cas existe ou pourra se produire pour d'autres institutions similaires ressortissant au Département des Finances (voir l'art. 34 ci-après)

ART. 7. — Service de la Monnaie.

Crédit demandé pour 1913	fr.	17,200	»
— alloué pour 1912.		16,900	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	300	»

Il a été décidé qu'une indemnité annuelle de 300 francs serait allouée à un ingénieur de l'administration des Chemins de fer chargé de vérifier périodiquement l'état des machines de l'administration des Monnaies.

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES
DANS LES PROVINCES.

ART. 11. — Surveillance générale. Traitements.

Crédit demandé pour 1913	fr.	618,300	»
— alloué pour 1912		590,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	28,300	»

nécessité par la création de deux emplois de contrôleur au service spécial des accises et par le relèvement des traitements des fonctionnaires et employés du service de la surveillance générale dans les provinces (arrêté royal du 23 mars 1912).

NOTE PRÉLIMINAIRE

ART. 12. — *Service de la conservation du cadastre. Traitements.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	1,316,400	»
— alloué pour 1912		1,220,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	96,400	»

nécessitée par le relèvement des traitements du personnel du cadastre (arrêté royal du 23 mars 1912) et par l'augmentation du nombre des géomètres attachés aux conservations.

ART. 13. — *Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. Traitements fixes.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	3,829,000	»
— alloué pour 1912		3,575,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	254,000	»

nécessitée par le relèvement des traitements des fonctionnaires et employés (arrêtés royaux des 30 janvier et 23 mars 1912) et par l'augmentation du nombre des vérificateurs et des commis aux écritures des douanes.

ART. 15. — *Service des douanes et de la recherche maritime.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	9,075,000	»
— alloué pour 1912		8,760,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	315,000	»

nécessitée par le relèvement des traitements des agents du service actif des douanes (arrêtés royaux des 30 décembre 1911, 23 mars, 9 et 24 avril 1912) et par l'extension du personnel, notamment au port d'Anvers.

ART. 20. — *Indemnités, primes et dépenses diverses.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	920,000	»
— alloué pour 1912		890,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	30,000	»

Cette augmentation s'applique spécialement aux postes suivants :

Litt. c. — Indemnités des répartiteurs du droit de patente. — L'importance de plus en plus grande de la tâche de ces auxiliaires dans les grands centres entraîne un accroissement de dépenses du chef de leur rémunération.

Litt. f. — Indemnités de déplacement des employés de province. — Un

NOTE PRELIMINAIRE.

arrêté ministériel du 17 avril 1912 relève les taux de ces allocations et attribue l'indemnité dans de nombreux cas où elle n'était pas accordée jadis, notamment aux employés subalternes et inférieurs des douanes déplacés par suite de promotion de grade.

Litt. j et k. — Frais d'escorte de la douane. — Indemnités des employés de la douane pour travaux extraordinaires. — L'accroissement incessant du trafic des marchandises soumises à la surveillance douanière, sur le chemin de fer et dans les ports, amène l'augmentation des dépenses de ces deux catégories.

ART. 22. — *Matériel.* (Y compris une somme de 8,000 francs en charge temporaire.)

Crédit demandé pour 1913	fr.	358,000	»
— alloué pour 1912		350,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	8,000	»

Une partie du crédit est destinée à la construction et à l'acquisition de bâtiments, d'aubettes et d'embarcations pour le service de la douane. Une augmentation de 8,000 francs, en charge temporaire, est demandée en vue de l'achat de canots automobiles, dont l'administration étudie l'emploi pour la surveillance douanière dans les ports, au lieu des canots à rames actuellement en usage.

CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.

ART. 23. — *Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	740,000	»
— alloué pour 1912		715,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	25,000	»

nécessité principalement par l'augmentation des traitements du personnel inférieur du service du timbre (arrêté royal du 18 avril 1912).

ART. 24. — *Traitements du personnel du Domaine.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	230,000	»
— alloué pour 1912		202,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	28,000	»

Au décès de M^{me} veuve Duden, l'Etat est entré en possession d'un château

NOTE PRÉLIMINAIRE.

avec parc, à Forest, en vertu des dispositions successivement consenties par M. Duden, par S. M. Léopold II et par M^{me} Duden. Le parc sera désormais public; un capital de 240,940 francs a été donné à l'Etat, à charge d'en affecter le revenu à l'entretien de ce parc. Pour réaliser la combinaison dans la comptabilité budgétaire, les intérêts du capital, placé en rente belge, seront portés en recette au Budget des Voies et Moyens, et les traitements des agents préposés à l'entretien du parc seront imputés à charge du présent crédit, concernant le personnel du Domaine; le montant de ces traitements est évalué à 40,000 francs.

Pour le surplus, l'augmentation du crédit est due au relèvement des traitements ou salaires des employés et ouvriers attachés au service de différentes propriétés domaniales.

ART. 28. — *Matériel.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	27,700	»
— alloué pour 1912.		30,000	»
		2,300	»
DIMINUTION.	fr.	2,300	»

Suppression de la charge temporaire affectée, dans les deux Budgets précédents, au renouvellement du matériel d'impression des timbres adhésifs pour effets de commerce.

ART. 29. — *Dépenses du Domaine.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	386,000	»
— alloué pour 1912.		366,000	»
		20,000	»
AUGMENTATION.	fr.	20,000	»

Accroissement des frais de régie afférents aux nombreux immeubles acquis en vue de travaux d'utilité publique (à Bruxelles, dans la région d'Anvers, etc.) et qui sont gérés comme biens du Domaine privé de l'Etat en attendant qu'ils soient livrés à leur destination.

CHAPITRE V.

PENSIONS ET SECOURS. — DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 31. — *Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1913 ou antérieurement au 1^{er} janvier de la même année. (Crédit non limitatif.)*

Crédit demandé pour 1913	fr.	40,000	»
— alloué pour 1912.		27,200	»
		12,800	»
AUGMENTATION.	fr.	12,800	»

proposée en vue de mettre le crédit mieux en rapport avec les charges

NOTE PRÉLIMINAIRE.

auxquelles il doit pourvoir. Le libellé de l'article a été complété afin de permettre l'ordonnement de pensions dont la liquidation a subi des retards ou de suppléments dus en suite de revision.

ART. 32. — *Secours à accorder, à défaut de pension, ou, dans des circonstances exceptionnelles, en cas de pension minime, à d'anciens fonctionnaires, etc.*

Crédit demandé pour 1913	fr.	35,000	»
— alloué pour 1912.		31,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	4,000	»

Le nombre des cas où une assistance, momentanée ou renouvelable annuellement, s'impose à raison de l'état de détresse des familles d'anciens employés, se multiplie en raison de l'extension considérable donnée, dans le cours du temps, aux effectifs du personnel subalterne et inférieur des douanes et des accises.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE VI.

SERVICES DIVERS.

ART. 34. — *Commission de refonte des lois sur les droits d'enregistrement, etc. Commission d'études des habitations à bon marché. — Frais de vacation, de déplacement, de bureau; dépenses divers s.*

Crédit demandé : 10,000 francs.

La commission instituée par arrêté royal du 24 janvier 1907, chargée de préparer la refonte de la législation sur les droits d'enregistrement, de timbre, de greffe, d'hypothèque et de succession, terminera ses travaux en 1913.

Il y a lieu d'ajouter, dans le libellé du crédit, la mention de la commission instituée par arrêté royal du 6 juillet 1912, pour l'étude des réformes à préconiser en matière d'habitations à bon marché.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1913 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de vingt-cinq millions deux cent vingt-sept mille cent cinquante francs fr. 25,227,150 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de dix mille francs 10,000 »

Soit ensemble à la somme de vingt-cinq millions deux cent trente-sept mille cent cinquante francs . fr. 25,237,150 » conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Ciergnon, le 10 octobre 1912.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op de voordracht van Onzen Minister van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Financiën voor het dienstjaar 1913 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van vijf en twintig miljoen twee honderd zeven en twintig duizend honderd vijftig frank . fr. 25,227,150 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van tien duizend frank 10,000 »

Te zamen, op de som van vijf en twintig miljoen twee honderd zeven en dertig duizend honderd vijftig frank, fr. 25,237,150 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Ciergnon, den 10ⁿ October 1912.

ALBERT.

PAR LE ROI :
Le Ministre des Finances,

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Minister van Financiën,

M. LEVIE.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES
POUR L'EXERCICE 1913.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 °	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés de province détachés à l'administration centrale. — Traitements d'attente des agents en disponibilité — Commissions d'examen, études, missions	1,580,000 °	
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, dédommagements, etc.	80,000 °	
4	Frais de tournées; frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale	11,500 °	} 2,103,700 °
5	Matériel, magasin général des papiers, bibliothèque	402,000 °	
6	Conseil d'appel en matière de punitions disciplinaires (Les magistrats qui font partie du conseil toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. Cette disposition s'applique également aux autres conseils ou commissions qui ressortissent au département).	4,000 °	
7	Service de la Monnaie	17,200 °	
8	Documents statistiques	20,000 °	
CHAPITRE II.			
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.			
9	Traitements des agents du Trésor. — Traitements d'attente des agents en disponibilité	189,100 °	} 261,050 °
10	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents du Trésor	71,950 °	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN FINANCIËN
VOOR HET DIENSTJAAR 1913.**

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
EERSTE HOOFDSTUK.			
MIDDENBESTUUR.			
1	Jaarwedge van den Minister	21,000 °	
2	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden. — Jaarwedden der beambten uit de provinciën naar het middenbestuur verzonden. — Wachtgelden van agenten in beschikbaarheid — Examen commissies, studiën en zendingen	1,580,000 °	
3	Honoraria der advocaten en der pleitbezorgers van het Departement. — Proceskosten, uitgaven, boeten van cassatie, vergoedingen, enz.	80,000 °	
4	Omreiskosten; reis- en verblijfskosten van den Minister, der ambtenaren, beambten en bedienden van het middenbestuur	11,500 °	
5	Materieel, algemeen papiermagazijn, bibliotheek	462,000 °	
6	Raad van beroep in zake tuchtstraffen. (De magistraten, welke deel uitmaken van den Raad, zullen de zitpenningen trekken ten zelfden titel als de andere leden. Deze schikking geldt ook voor alle de andere raden en commissiën afhagende van het Departement).	4,000 °	
7	Muntdienst.	17,200 °	
8	Statistische bescheiden	20,000 °	
HOOFDSTUK II.			
BESTUUR DER THESAURIE EN OPENBARE SCHULD IN DE PROVINCIEËN.			
9	Jaarwedden van de agenten der Schatkist. — Wachtgelden van agenten in beschikbaarheid.	180,100 °	
10	Bureel-, klerk-, huurkosten, enz., der agenten der Schatkist	71,950 °	
			2,195,700 °
			261,050 °

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE III.			
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.			
11	Surveillance générale. Traitements	618,500 .	
12	Service de la conservation du cadastre. Traitements	1,316,100 .	
13	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité	Traitements fixes	3,829,000 .
14		Remises proportionnelles et indemnités. (Crédit non limitatif).	2,780,000 .
15	Service des douanes et de la recherche maritime	9,075,000 .	
16	Service des laboratoires	26,500 .	19.455,000 .
17	Suppléments de traitement	560,000 .	
18	Traitements d'attente des agents en disponibilité	45,000 .	
19	Frais de bureau et de tournées	100,000 .	
20	Indemnités, primes et dépenses diverses	920,000 .	
21	Police en matière de douane et d'accise	8,000 .	
22	Matériel. (Y compris une somme de 8,000 francs en charge temporaire.)	358,000 .	
CHAPITRE IV.			
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.			
23	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre	740,000 .	
24	Traitements du personnel du domaine	230,000 .	
25	Remises des receveurs. — Frais de perception. (Crédit non limitatif).	1,800,000 .	
26	Traitements d'attente des agents en disponibilité	35,000 .	3,254,500 .
27	Frais de bureau et dépenses diverses	34,300 .	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN FINANCIËN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk	
HOOFDSTUK III.				
BESTUUR DER RECHTSTREEKSCH BELASTINGEN, DOUANEN EN ACCIJNZEN IN DE PROVINCIEËN.				
11	Algemeen toezicht. Jaarwedden	618,500	19,455,900	
12	Dienst der bewaring van het kadaster. Jaarwedden	1,516,100		
13	Dienst der rechtstreeksche belastingen, der accijnzen en der comptabiliteit. {	Vaste jaarwedden		5,820,000
14		Percentsgewijze bezoldigingen en vergoedingen. (Onbepaald krediet)		2,780,000
15	Dienst van het tolwezen en van het onderzoek ter zee.	9,075,000		
16	Dienst van de laboratoriums	26,500		
17	Bijjaarwedden.	560,000		
18	Wachtgelden van agenten in beschikbaarheid	45,000		
19	Bureel- en omreiskosten	100,000		
20	Vergoedingen, premieën en uitgaven van verschillenden aard	920,000		
21	Politie in zake van douanen en accijnzen	8,000		
22	Materieel. (Inbegrepen eene som van 8,000 frank als tijdelijke last.)	558,000		
HOOFDSTUK IV.				
BESTUUR DER REGISTRATIE EN DOMEINEN IN DE PROVINCIEËN.				
23	Jaarwedden van het personeel van de registratie en het zegel	740,000	3,254,500	
24	Jaarwedden van het personeel des domeins	250,000		
25	Percentsgewijze bezoldigingen der ontvangers — Kosten van inning. (Onbepaald krediet)	1,800,000		
26	Wachtgelden van agenten in beschikbaarheid	35,000		
27	Bureelkosten en uitgaven van verschillenden aard	34,500		

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
28	Matériel	27,700 »	
29	Dépenses du domaine	586,000 »	
30	Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	1,500 »	
CHAPITRE V.			
PENSIONS ET SECOURS. — DÉPENSES IMPRÉVUES.			
31	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1915 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	40,000 »	
32	Secours à accorder, à défaut de pension, ou, dans des circonstances exceptionnelles, en cas de pension minime, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse — Secours à d'anciens fonctionnaires ou employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'agent aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions	35,000 »	80,000 »
35	Dépenses imprévues non libellées au Budget. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article 32.	5,000 »	
TOTAL. . . fr.			25,227,150 »
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE VI.			
SERVICES DIVERS.			
34	Commission de refonte des lois sur les droits d'enregistrement, etc — Commission d'études des habitations à bon marché. — Frais de vacation, de déplacement, de bureau; dépenses diverses	10,000 »	10,000 »
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES . . . fr.			25,237,150 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 10 octobre 1912.

ALBERT.

PAR LE ROI :
Le Ministre des Finances,
M. LEVIE

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN FINANCIËN (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
28	Materieel	27,700 .	
29	Uitgaven van het domein	586,000 »	
30	Schaden en interesten voor zaken van verschillenden aard, de kroozen wegens vertraagde betaling medebegrepen. (Onbepaald krediet).	1,500 »	
HOOFDSTUK V.			
PENSIOENEN EN HULPGELDEN. — ONVOORZIENE UITGAVEN.			
31	Eerste termijn der pensioenen te verleenen aan ambtenaren en beambten en aanvang nemende in 1913 of vóór den 1 ^o Januari van hetzelfde jaar. (Onbepaald krediet.)	40,000 .	
32	Te verleenen hulp, waar geen pensioen genoten wordt, of, in uitzonderlijke omstandigheden, in geval van gering pensioen, aan voormalige ambtenaren, beambten of bezoldigde agenten, aan hunne echtgenooten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeeren. — Hulpgelden aan gewezen ambtenaars of beambten, of aan hunne weduwen en weezen, in geval de beampte op pensioen gesteld of overleden ware ten gevolge van ongevallen overkomen of wonden verkregen tijdens het uitoefenen zijner bediening	53,000 .	80,000 .
35	Onvoorziene uitgaven welke in de Begrooting niet zijn opgegeven. — Uitzonderlijk te verleenen hulp aan andere dan onder artikel 32 vermelde personen, die geen recht op pensioen hebben	5,000 .	
TOTAAL . . . fr			25,227,150 .
TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK VI.			
VERSCHIEDENE DIENSTEN.			
34	Commissie tot het omwerken der wetten op de rechten van registratie, enz — Commissie tot studie der goedkope woningen. — Zittings-, verplaatsings-, bureelkosten; verschillende uitgaven	10,000 »	10,000 .
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN FINANCIËN fr.			25,237,150 .

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 10^o October 1912.

AUBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Minister van Financiën,
M. LEVIE.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1913

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																												
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																																														
CHAPITRE 1^{er}.																																																																														
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																														
1	»	Traitement du Ministre.																																																																												
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :																																																																												
		<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="963 965 1043 1032">Nombre d'agents.</th> <th data-bbox="1043 965 1241 1032">Traitements annuels</th> <th data-bbox="1241 965 1378 1032">Dépenses.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>12,000 à 14,400</td> <td></td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>12,000 à 14,400</td> <td></td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>10,000 à 12,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>9,000 à 10,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>22</td> <td>7,500 à 9,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>24</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>6,000 à 7,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>45</td> <td>4,400 à 6,000</td> <td>1,159,000</td> </tr> <tr> <td>56</td> <td>5,500 à 4,400</td> <td></td> </tr> <tr> <td>49</td> <td>2,800 à 5,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>49</td> <td>1,600 à 2,800</td> <td></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>9,000 à 14,400</td> <td></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>5,000 à 8,400</td> <td></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>4,500 à 8,400</td> <td></td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>4,000 à 6,600</td> <td></td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>2,500 à 4,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>94</td> <td>700 à 3,120</td> <td>154,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>113,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>22,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>TOTAL.</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>357</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>A REPORTER. fr.</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>1,450,000</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre d'agents.	Traitements annuels	Dépenses.	1	12,000 à 14,400		5	12,000 à 14,400		6	10,000 à 12,000		5	9,000 à 10,000		22	7,500 à 9,000		24			1	6,000 à 7,500		1			45	4,400 à 6,000	1,159,000	56	5,500 à 4,400		49	2,800 à 5,500		49	1,600 à 2,800		1	9,000 à 14,400		1	5,000 à 8,400		1	4,500 à 8,400		1	4,000 à 6,600		2	2,500 à 4,000		94	700 à 3,120	154,000			113,000			22,000			TOTAL.			357			A REPORTER. fr.			1,450,000	
Nombre d'agents.	Traitements annuels	Dépenses.																																																																												
1	12,000 à 14,400																																																																													
5	12,000 à 14,400																																																																													
6	10,000 à 12,000																																																																													
5	9,000 à 10,000																																																																													
22	7,500 à 9,000																																																																													
24																																																																														
1	6,000 à 7,500																																																																													
1																																																																														
45	4,400 à 6,000	1,159,000																																																																												
56	5,500 à 4,400																																																																													
49	2,800 à 5,500																																																																													
49	1,600 à 2,800																																																																													
1	9,000 à 14,400																																																																													
1	5,000 à 8,400																																																																													
1	4,500 à 8,400																																																																													
1	4,000 à 6,600																																																																													
2	2,500 à 4,000																																																																													
94	700 à 3,120	154,000																																																																												
		113,000																																																																												
		22,000																																																																												
		TOTAL.																																																																												
		357																																																																												
		A REPORTER. fr.																																																																												
		1,450,000																																																																												
2	b.	Employés de province détachés à l'administration centrale (traitements et indemnités)																																																																												
	c.	Traitements d'attente des agents en disponibilité.																																																																												
				A REPORTER. . . . fr.																																																																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés	CRÉDITS alloués	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués	DÉPENSES de	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
POUR L'EXERCICE 1911.	POUR L'EXERCICE 1912.			POUR L'EXERCICE 1911.	L'EXERCICE 1910.	
21,000	21,000	"	"	21,000	21,000	"
1,580,000	1,540,000	40,000	"	1,479,275	1,422,216 46	
1,601,000	1,561,000	40,000	"	1,800,275	1,443,216 46	

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
ADMINISTRATION CENTRALE (suite).			Dépense
			REPORT. . fr. 1,450,00
	d.	Indemnités pour travaux extraordinaires; Cabinet du Ministre; service spécial du Budget, salaires de personnes payées à la journée; indemnités pour frais de maladie, de funérailles; commissions d'examen, études, missions, etc. . . .	150,000
			TOTAL. . fr. 1,580,000
5	a.	Honoraires et émoluments des avocats et avoués	61,000
	b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, dédommagements, etc. . . .	19,000
4	a.	Frais de tournées	8,000
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale.	3,500
<i>Matériel, magasin général des papiers, bibliothèque.</i>			
	a.	Papiers à timbrer	93,000
	b.	Papier électoral.	3,000
	c.	Autres papiers de toute espèce	110,000
5	d.	Fournitures de bureau; impressions et registres; frais de transport de matériel, ports de lettres; télégrammes; communications téléphoniques et autres menus frais	145,000
	e.	Bibliothèque	12,000
	f.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux	35,000
	g.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles	60,000
6	»	Conseil d'appel en matière de punitions disciplinaires.	
<i>Service de la Monnaie.</i>			
»	»	Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrication des coins monétaires en cas de chômage (pour mémoire)	
			A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1915.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,601,000	1,561,000	40,000	»	1,500,275	1,445,216 46	
80,000	80,000	»	»	85,250	81,453 97	
11,500	11,500	»	»	11,500	11,291 20	
462,000	462,000	»	»	477,000	450,575 36	
4,000	»	4,000	»	»	»	
»	13,950	»	13,950	13,950	»	
2,158,500	2,128,450	44,000	13,950	2,087,075	1,986,316 00	

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).	
		<i>Service de la Monnaie (suite).</i>	
7	a.	Fournitures pour les laboratoires : matériel, agents chimiques, balances, etc., et service de la garantie	3,900
	b.	Dépenses variables : frais d'entretien et de nettoyage des locaux, acquisition de types monétaires étrangers, achats divers, service de la bibliothèque, frais d'impression, etc.	7,800
	c.	Eau et gaz	5,000
	d.	Remboursement de pièces de monnaie légales cisailées par erreur par les comptables de l'État	200
	e.	Indemnité à l'ingénieur chargé de la surveillance du matériel monétaire	300
		<i>Documents statistiques.</i>	
8	»	Frais de publication	
			TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
		CHAPITRE II.	
		ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.	
9	a.	Traitements des agents du Trésor	179,400
	b.	— des agents auxiliaires	4,700
	c.	— d'attente des agents en disponibilité	3,900
		TOTAUX.	189,100
10	»	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents du Trésor	
			TOTAL DU CHAPITRE II fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1915.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,158,500	2,128,450	44,000	15,950	2,087,975 »	1,986,516 99	
17,200	16,900	500	»	16,900 »	15,882 22	
20,000	20,000	»	»	20,000 »	19,086 36	
2,195,700	2,165,350	44,300	15,950	2,124,875 »	2,021,285 57	
AUGMENTATION. . fr.		50,350				
189,100	189,100	»	»	189,100	178,399 12	
71,950	71,950	»	»	66,950	64,900 »	
261,050	261,050	»	»	256,050	243,299 12	

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES				
CHAPITRE III.						
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.						
<i>Surveillance générale.</i>						
			Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an. (Taux actuels.)	MONTANT de la dépense.
	a.	Traitements des directeurs	9	»	Max. 9,000 Min. 8,000	78,000
	b.	— du directeur spécial des accises . .	1	»	9,000	9,000
	c.	— du directeur spécial des douanes . .	»	»	8,000	»
	d.	— des inspecteurs provinciaux	11	1 ^{re} 2 ^e	7,000 6,500	76,000
	e.	— de l'inspecteur spécial des accises . .	1	»	Max. 7,000 Min. 6,500	7,000
	f.	— des contrôleurs spéciaux id.	5	»	Max. 6,000 Min. 5,200	13,400
11			8	1 ^{re}	Max. 6,000 Min. 5,000	44,000
	g.	— des chefs de bureau de direction . .	1	2 ^e 3 ^e	4,200 3,600	4,200 »
			11	1 ^{re}	Max. 5,700 Min. 3,200	39,200
	h.	— des commis de direction	48	2 ^e	2,700	129,600
			28	3 ^e	2,200	61,600
			»	4 ^e	1,800	»
	i.	Indemnités des chefs de bureau de direction . .	»	»	»	5,600
	j.	— des surnuméraires	»	»	»	131,200
	k.	— de l'inspecteur provincial attaché à la direction d'Anvers	»	»	»	1,500
		TOTAUX	124	618,300
<i>Service de la conservation du cadastre.</i>						
	a.	Traitements des inspecteurs spéciaux	2	»	6,500	13,000
			15	1 ^{re}	Max. 5,500 Min. 5,000	80,000
	b.	— des contrôleurs	3	2 ^e	4,500	13,500
			2	3 ^e	4,000	8,000
			114	1 ^{re}	1 ^{re} Max. 5,800 Max. 5,400 Min. 3,100	388,600
12			113	2 ^e	Max. 2,800 Min. 2,500	302,600
	c.	— des géomètres	89	3 ^e	Max. 2,200 Min. 2,000	190,600
			90	4 ^e	Max. 1,700 Min. 1,500	144,600
	d.	Indemnités des géomètres	»	»	»	123,600
	e.	— des surnuméraires	»	»	»	51,600
		TOTAUX	423	1,316,100

A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1915.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
618,500	590,000	28,300	•	530,000	» 493,730 68	
1,516,100	1,220,000	96,100	•	1,150,000	» 1,103,650 94	
1,934,400	1,810,000	124,400	•	1,660,000	» 1,597,381 62	

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NOMBRE des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT.	fr.		
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).			
		<i>Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.</i>			
		Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an. (Taux actuels.)	MONTANT de la dépense.
		42	1 ^{re}	Max. 6,000 Min. 5,000	250,000
	a.	54	2 ^e	4,200	142,800
		45	3 ^e	3,600	162,000
		15	4 ^e	3,200	48,000
		8	1 ^{re}	9,000	72,000
		4	2 ^e	7,500	30,000
	b.	5	3 ^e	6,000	30,000
		5	4 ^e	3,000	25,000
		7	5 ^e	4,000	28,000
		5	6 ^e	3,400	17,000
		14	7 ^e	2,800	39,200
		14	8 ^e	2,400	53,600
		48	1 ^{re}	Max. 4,700 Min. 3,200	174,100
	c.	56	2 ^e	2,700	97,200
		59	3 ^e	2,200	129,800
		58	4 ^e	1,800	104,400
15		51	1 ^{re}	Max. 2,800 Min. 2,400	83,600
	d.	15	2 ^e	2,100	31,500
		56	3 ^e	1,800	100,800
		128	4 ^e	1,500	192,000
	e.	50	»	2,800	84,000
		594	1 ^{re}	Max. 2,500 Min. 2,100	890,000
	f.	507	2 ^e	Max. 2,000 Min. 1,800	560,800
		168	3 ^e	Max. 1,700 Min. 1,500	261,600
		65	4 ^e	1,400	88,200
	g.	»	»	»	116,800
	h.	»	»	»	2,600
	i.	»	»	»	34,000
		TOTAUX	1,591	.	5,829,000
	a.	Remises proportionnelles et indemnités (577 agents)			2,517,000
14	b.	Indemnités des receveurs pour confection des rôles des contributions directes			117,000
	c.	— — pour copies des rôles des contributions directes			146,000
		(Crédit non limitatif.)			
		A REPORTER . . . fr.			

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1915.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,954,400	1,810,000	124,400	»	1,660,000 »	1,597,381 62	
3,829,000	3,575,000	254,000	•	3,325,000 •	3,271,275 02	
2,780,000	2,780,000	»	»	2,780,000 »	2,953,051 12	
8,543,400	8,165,000	378,400	»	7,765,000 »	7,821,707 76	

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

N°	LITTEA des dévelop- pements articles.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.			
			Nombre d'agents.	Classes.	Traitement par an. (Taux actuels)	MONTANT de la dépense.
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).						
<i>Service des douanes et de la recherche maritime.</i>						
	a.	Traitements des inspecteurs des douanes	2	»	Max. 6,500 Min. 6,000	15,000
			14	1 ^{re}	Max. 6,000 Min. 5,000	76,000
	b.	Traitements des contrôleurs	21	2 ^e	4,200	88,200
			9	3 ^e	3,600	32,400
			9	4 ^e	3,200	28,800
	c.	— des lieutenants	43	»	Max. 2,800 Min. 2,600	115,600
	d.	— des sous-lieutenants	67	»	Max. 2,500 Min. 2,300	159,700
	e.	— des brigadiers	484	»	Max. 2,200 Min. 1,900	978,300
	f.	— des sous-brigadiers	1034	»	Max. 1,800 Min. 1,600	1,719,500
			240	»	1,600	384,000
			317	»	1,500	475,500
	g.	— des préposés	1143	»	1,400	1,600,200
			1206	»	1,500	1,807,800
			933	»	1,200	1,119,600
15			13	»	1,700	22,100
			4	»	1,600	6,400
	h.	— des matelots	13	»	1,500	19,500
			14	»	1,400	19,600
			12	»	1,500	18,000
	i.	— des mousses	5	»	1,000	5,000
		Traitements des patrons	2	»	Max. 2,500 Min. 2,100	5,000
	j.	Service des embarcations à vapeur de la douane. — des sous-patrons	7	»	Max. 2,000 Min. 1,700	15,400
		— des machinistes	2	»	Max. 2,500 Min. 2,100	5,000
		— des machinistes-chauffeurs	10	»	Max. 2,000 Min. 1,700	19,700
	k.	Service des fabriques de sucre. — Traitements des préposés temporaires	800	»	»	278,000
	l.	Service de la masse d'habillement	»	»	»	9,800
	m.	Indemnités de résidence	»	»	»	286,700
	n.	Indemnités et frais de déplacement des agents chargés du service des jaugeages de navires	»	»	»	2,000
TOTAUX.			6,412	9,075,000
A REPORTER fr.						

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1913.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
8,543,400	8,165,000	378,400	»	7,765,000 »	7,321,707 76	
9,075,000	8,760,000	315,000	»	8,000,000	7,950,338 40	
17,618,400	16,925,000	693,400	»	15,765,000 »	15,772,046 16	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1913.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
17,618,400	16,925,000	693,400	»	15,765,000	15,772,046 16	
26,500	26,500	»	»	26,500	22,190 65	
560,000	560,000	»	»	568,126 80	549,999 15	
45,000	45,000	»	»	47,600	59,798 84	
100,000	100,000	»	»	100,000	90,575 80	
920,000	890,000	30,000	»	1,050,084	917,009 51	
19,069,900	18,346,500	723,400	»	17,557,310 80	17,191,620 09	

DÉVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1913.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
19,069,900	18,546,500	723,400	»	17,357,510 80	17,191,620 09	
8,000	8,000	»	»	15,150 »	8,000 »	
588,000	550,000	8,000	»	354,004 40	355,255 58	
19,455,900	18,704,500	731,400	»	17,721,465 20	17,554,873 47	
AUGMENTATION. . fr.		731,400				

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE IV.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.				
<i>Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre.</i>				
		Nombre d'agents.	Traitement par an.	MONTANT de la dépense.
	a.	10	8,000 à 9,000	85,000
	b.	8 1 ^{re} classe	7,000	56,000
		7 2 ^e classe.	6,500	45,500
	c.	14	500	7,000
	d.	18 1 ^{re} classe.	5,400 à 6,000	102,600
		15 2 ^e classe.	4,800	72,000
		10 5 ^e classe.	4,200	42,000
	e.	9	3,500 à 6,000	42,750
	f.	23	1,500 à 2,600	47,150
	g.	1	5,000 à 6,500	5,750
		1	2,000 à 2,800	
		1	2,000 à 2,700	
	h.	23 58	1,700 à 2,500	101,800
		25	1,200 à 1,900	
		3	1,100	
	i.	variable.	Indéterminé.	5,000
	j.	56	Id.	112,000
	k.	"	"	15,450

A REPORTER. . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1915.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
740,000	715,000	25,000	,	752,000	699,414 49	
740,000	715,000	25,000	,	752,000	699,414 49	

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. . . . fr.		
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES <i>(suite)</i> .		
		<i>Traitements du personnel du domaine.</i>		
		<i>1° Canal de Pommerœul.</i>		
	a.	Éclusier et pontonnier-percepteur	3	900
		<i>2° Canal de Charleroi et ses embranchements.</i>		
	a.	Receveur	1	Max. 3,500
	b.	Éclusiers-percepteurs et agents au service du contrôle	12	5,373
	c.	Agents chargés des versements	2	140
		<i>3° Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>		
	a.	Éclusier et pontonnier-percepteur	2	1,450
	b.	Percepteur	1	1,400
		<i>4° Sambre canalisée.</i>		
24	a.	Éclusiers-percepteurs et agents au service du contrôle	14	4,150
	b.	Messagers chargés des versements.	5	1,210
		<i>5° Canal de Mons à Condé.</i>		
	a.	Éclusiers et percepteurs	4	1,240
	b.	Éclusier au service du contrôle	1	50
	c.	Messager chargé des versements	1	300
		<i>6° Meuse.</i>		
	a.	Percepteur	1	650
	b.	Éclusiers-percepteurs et agent au service du contrôle	14	5,430
	c.	Messagers chargés des versements.	3	190
		A REPORTER.		25,285

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés	CRÉDITS alloués	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués	DÉPENSES de	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
POUR L'EXERCICE 1913.	POUR L'EXERCICE 1912.			POUR L'EXERCICE 1911.	L'EXERCICE 1910.	
740,000	715,000	25,000	„	732,000	699,414 49	
740,000	715,000	25,000	„	732,000	699,414 49	

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. fr.		
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).		
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>		
		REPORT.	62	25,285
		7° <i>Escaut.</i>		
a.	Percepteurs	2	»	1,400
b.	Éclusiers-percepteurs	6	»	2,105
c.	Pontonier au service du contrôle.	1	»	190
		8° <i>Lys.</i>		
	Éclusiers-percepteurs.	5	»	4,700
		9° <i>Canal de Gand à Ostende.</i>		
a.	Éclusier et pontonniers-percepteurs	5	»	3,085
b.	Pontonier au service du contrôle.	1	»	75
		10° <i>Canal de Terneuzen et Moervaert.</i>		
	Éclusiers et pontonnier-percepteur	4	»	2,900
		11° <i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.</i>		
a.	Receveurs	2	Max. 5,500	7,800
b.	Percepteur	1	»	1,000
c.	Éclusiers et pontonniers-percepteurs	10	»	6,370
d.	Pontonniers au service du contrôle	3	»	325
e.	Messagers chargés des versements	3	»	460
		12° <i>Petite Nèthe canalisée.</i>		
a.	Éclusiers-percepteurs.	2	»	250
b.	Éclusier au service du contrôle	1	»	50
		A REPORTER.	106	55,995

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1913.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
740,000	713,000	25,000	"	732,000	699,414 49	
740,000	715,000	25,000	"	732,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.		
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (<i>suite</i>).					
<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>					
REPORT. . . .			106		55,995
<i>13° Canal de Liège à Maestricht.</i>					
a.		Éclusiers-percepteurs.	2	»	2,000
b.		Messagers chargés des versements	2	»	380
<i>14° Yser, canaux de Plusschendaele et d'Ypres à l'Yser.</i>					
		Éclusiers-percepteurs.	6	»	2,200
<i>15° Canal de Furnes à Bergues (partie belge).</i>					
		Éclusier-percepteur	1	»	50
<i>16° Canal de Roulers à la Lys.</i>					
		Éclusier-percepteur	1	»	400
<i>17° Canal de dérivation de la Lys.</i>					
a.		Éclusiers-percepteurs.	2	»	2,050
b.		Messager chargé des versements	1	»	75
<i>18° Canal de Bossuyt à Courtrai.</i>					
		Éclusiers-percepteurs.	2	»	300
<i>19° Canal du Centre.</i>					
24		Éclusier-percepteur	1	»	100
(suite)	a.	Éclusier au service du contrôle.	1	»	50
	b.	<i>20° Ourthe.</i>			
		Éclusiers-percepteurs.	3	»	470
a.		Messager chargé des versements	1	»	100
b.		<i>21° Contrôle des différentes voies navigables.</i>			
		Contrôleurs.	6	3,200 à 4,500	25,800
<i>22° Avant-port d'Ostende. Bassin à flot de Nieuport.</i>					
		Frais de perception et de contrôle des droits de quai et de bassin.	4	»	1,100
<i>23° Abbaye de Villers.</i>					
		Salaire du portier, frais de perception et de contrôle du droit d'entrée	5	»	1,450
		24° Services nouveaux et extraordinaires, intérim, frais de maladie, etc.	»	»	19,480
		25° Service spécial des terrains et serres de Laeken : traitements, indemnités et salaires	(1)	»	108,000
		26° Service du Parc Duden, à Forest : salaires	(1)	»	10,000
TOTAUX.			142		230,000
			A REPORTER. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1915.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
740,000	715,000	25,000	»	732,000	699,414 49	
250,000	202,000	28,000	»	204,500	105,988 04	
970,000	917,000	53,000	»	936,500	805,402 55	

(1) Chiffre variable.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1915	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
970,000	917,000	53,000	»	956,500	808,402 55	
1,800,000	1,800,000	»	»	1,800,000	1,760,206 50	
33,000	33,000	»	»	33,000	28,485 66	
34,300	34,500	»	»	34,300	52,783 55	
27,700	50,000	»	2,300	50,000	27,652 15	
386,000	366,000	20,000	»	364,000	232,999 24	
1,500	1,500	»	»	1,500	189 52	
3,254,500	3,185,800	75,000	2,500	3,204,300	2,887,716 91	
AUGMENTATION. fr		70,700				

BUDGET DE L'EXERCICE 1913.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PENSIONS ET SECOURS. — DÉPENSES IMPRÉVUES.		
51	•	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1915 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Crédit non limitatif</i>). . . . fr.
52	•	Secours à accorder, à défaut de pension, ou, dans des circonstances exceptionnelles, en cas de pension minime, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours à d'anciens fonctionnaires ou employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'agent aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions. . . .
53	•	Dépenses imprévues non libellées au Budget. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article 32
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE VI.		
SERVICES DIVERS.		
34	•	Commission de refonte des lois sur les droits d'enregistrement, etc. — Commission d'études des habitations à bon marché. — Frais de vacation, de déplacement, de bureau; dépenses diverses.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1915	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
40,000	27,200	12,800	»	27,200	41,822 04	
35,000	31,000	4,000	»	50,800	26,790 25	
5,000	5,000	»	»	6,500	986 25	
80,000	63,200	16,800	»	64,500	69,598 54	
AUGMENTATION. fr.		16,800				
10,000	8,000	2,000	»	8,000	1,581 14	
10,000	8,000	2,000	»	8,000	1,581 14	
AUGMENTATION. . fr.		2,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1915.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	— de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces
III.	— des Contributions directes, Douanes et Accises dans les provinces
IV.	— de l'Enregistrement et des Domaines dans les provinces
V.	Pensions et secours. — Dépenses imprévues
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
VI.	Services divers
TOTAL fr.	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandé POUR L'EXERCICE 1913.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1912.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1911.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1910.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,195,700 »	2,165,350 »	50,350 »	»	2,124,875 »	2,021,285 57	
261,050 »	261,050 »	»	»	256,050 »	245,299 12	
19,455,900 »	18,704,500 »	751,400 »	»	17,721,465 20	17,554,875 47	
5,254,500 »	5,185,800 »	70,700 »	»	5,201,500 »	2,887,716 94	
80,000 »	65,200 »	16,800 »	»	64,500 »	69,598 54	
10,000 »	8,000 »	2,000 »	»	8,000 »	1,581 14	
25,237,150 »	24,585,900 »	851,250 »	»	25,576,190 20	22,778,554 75	
AUGMENTATION . fr.		851,250 »				